

Madame le Commissaire Enquêteur,

A la lecture des documents relatifs au projet d'aménagement de la ZAC « Cœur de Village » sur la commune de Barjouville, je tiens à vous faire part de quatre observations :

1. L'adresse 11 rue de Beauce, parcelle cadastrale A 115, a été baptisée N°7 terrier du plan parcellaire. Or cette parcelle n'a pas encore été expropriée. Ainsi, comment est-il possible de faire apparaître cette parcelle sur ce plan, sans aucune mention qu'elle reste encore la propriété de particuliers !
2. En page 115 du dossier de DUP, un schéma indique clairement le phasage de la procédure : il apparaît très clairement que l'enquête publique est / doit être PREALABLE aux éventuelles acquisitions et aux travaux. Or, il me semble, sans faire grave erreur de jugement, que les travaux ont d'ores et déjà commencé sur le domaine du projet présenté. Comment cela est-il possible ? Mme le Commissaire Enquêteur, vous devez absolument répondre à ce point qui étonne toute la population Barjouilloise.
3. Les dates d'ouverture de cette enquête publique, qui durera du 20 juin au 20 juillet, ont - elles été choisies de manière à ce que le plus grand nombre de Barjouillois puissent en être avisés ? C'est bien d'une enquête publique dont il s'agit et comme le porte son nom, destinée au public. Or, en cette fin d'année scolaire et début de période de vacances scolaires, pensez-vous que le maximum du public pourra, non seulement prendre connaissance des documents présentés, mais aussi avoir le temps d'y répondre éventuellement ? Bon nombre de personnes sont occupées par les examens, par les vacances, par les procédures déjà à entreprendre pour la rentrée scolaire.... Bon nombre d'habitants aussi vont quitter la commune temporairement pour des vacances bien méritées et ne pourront alors donner leur point de vue avant leur retour. Il me semble bien que cela ait été prévu sciemment et de manière vicieuse.
4. Le projet prévoit la construction de 60 logements. Sans exagérer, on peut estimer que cela représentera au minimum...50 véhicules. Je n'ai rien vu dans le projet quant aux possibilités de stationnement de ces 50 véhicules....Quand on connaît la difficulté que le stationnement représente, à proximité qui plus est de l'école communale, et les incivilités qui peuvent en être la source. Quelles sont les réponses de la MAIRIE / SAEDEL apportées à cette observation ?

Mme le Commissaire Enquêteur, vous devrez vous mettre à la place des gens en rendant vos conclusions et vous demander si ce projet ZAC « Cœur de Ville » est bien justifié, réfléchi, honnête, juste, équitable, écologique, à développement durable, paisible socialement, éthique.....